

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 23 juin 2014

N° 2014-21

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes, comptes nationaux

OBJET : **Changements des taux de SécuriMax**

Nous apporterons certains changements aux prix de nos trois régimes d'assurance maladies graves SécuriMax. Ces changements prendront effet le **5 juillet 2014**. Nous apportons ces changements pour vous fournir des produits d'assurance maladies graves à des prix concurrentiels et pour nous ajuster à la faiblesse soutenue des taux d'intérêt.

SécuriMax 100

- Nous augmenterons de façon générale les taux de SécuriMax 100. Par tranche d'âge, les taux augmenteront de 26 % pour le groupe des moins de 35 ans, de 15 % pour le groupe des 35 à 50 ans et de 7 % pour le groupe des plus de 50 ans. Nous augmenterons davantage les taux pour les jeunes fumeurs par rapport aux non-fumeurs.

SécuriMax 75

- Nous appliquerons quelques augmentations et diminutions aux taux de SécuriMax 75. Par tranche d'âge, les taux augmenteront en moyenne de 15 % pour le groupe des moins de 35 ans et de 7 % pour le groupe des 35 à 50 ans. Nous appliquerons une diminution des taux de 4 % en moyenne par rapport aux taux actuels pour le groupe des 50 ans et plus.

SécuriMax 10

- Nous réduirons la plupart des taux de SécuriMax 10. Nous ne changerons pas les taux pour non-fumeurs du groupe des moins de 35 ans. Nous réduirons de 1 % les taux pour les femmes fumeuses, tandis que nous augmenterons de 9 % les taux pour les hommes fumeurs. Nous réduirons les taux du groupe des femmes de 35 à 50 ans (10 % pour les non-fumeuses et 5 % pour les fumeuses). Nous garderons les mêmes taux pour les hommes. La réduction moyenne des taux pour le groupe des plus de 50 ans sera de 13 % pour l'ensemble des catégories.

Protecteur Plus

- Nous ne modifierons pas les taux des avenants Protecteur Plus - Ajout et Protecteur Plus - Avance de nos régimes Trilogie et Trilogie Plus.

Commissions

- Nous apporterons un petit changement à notre barème de commissions pour les nouveaux régimes SécuriMax. Nous réduirons la commission de service de deuxième année : elle passera de 15 % à 5 %. Nous ajouterons une commission de service viagère de 2 %, à compter de la 6^e année.

- Taux des commissions de SécuriMax à jour :

1 ^{re} année	45 %
2 ^e année à 5 ^e année	5 %
6 ^e année et suivantes	2 %
- Nous payerons les commissions pour les protections SécuriMax émises avec les nouveaux taux de primes selon la structure de commissions à jour.

Règles de transition

- Nous appliquerons les nouveaux taux de régimes pour les propositions reçues au siège social à compter du 4 juillet 2014, 17 h, heure de l'Est.
- Nous appliquerons le taux le plus bas entre les nouveaux taux et les taux actuels pour toutes les affaires en cours au siège social le 4 juillet 2014. Elles doivent toutefois être réglées d'ici le 26 septembre 2014, 11 h, heure de l'Est.
- Vous pouvez retourner au siège social toute police qui a été émise le 4 juillet 2014 ou avant, mais qui n'a pas été établie d'ici le 11 juillet 2014, 17 h, heure de l'Est, pour obtenir les nouveaux taux, s'il y a lieu.
- Nous devons recevoir toute demande pour rouvrir une proposition fermée au siège social au plus tard le 4 juillet 2014, 17 h, heure de l'Est, pour qu'elle soit admissible aux taux et/ou aux structures des régimes existants.
- Nous devons recevoir les propositions au siège social au plus tard le 4 juillet 2014, 17 h, heure de l'Est, afin de nous assurer que les clients reçoivent les anciens taux et régimes. Prévoyez suffisamment de temps pour les services de messagerie et la livraison.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur le traitement de ces régimes ou que vous avez une demande spéciale à faire, veuillez nous les transmettre par écrit à assurance@empire.ca.

Compétence

Cameron Walker, gestionnaire, Produits et marketing, Assurance, Marchés individuels

